



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Date de convocation :

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/58 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION DETR POUR L'ACHAT D'UN UTILITAIRE ELECTRIQUE – SERVICE PROPRETE DE LA VILLE

La commune a un service propreté, équipé de deux balayeuses et d'une voiture avec benne, pour ramasser les encombrants.

En lien avec l'agenda 21 de la commune et une volonté politique de protéger notre environnement, le Maire propose de remplacer la voiture actuelle par un engin électrique, utilitaire également avec benne.

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche de convivialité urbaine (bruit) et de protection de l'environnement, l'enveloppe financière relative à cet investissement est de 27 886,18 € HT. Une subvention à l'Etat peut être demandée (DETR).

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'achat d'un Goupil, sur l'UGAP (centrale d'achat des collectivités), pour un coût de **27 886,18 € HT**.

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat - DETR	18 %	5 000 €
Autofinancement	82 %	22 886,18 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019



Le Maire,

William BURGHOFFER